



**EXTRAIT**  
**DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 4 octobre 2007

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BEKHTAOUI et Mlle MASLOUHI

M. François REBSAMEN, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES, M. Patrick MOREAU, M. Philippe CARBONNEL, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Hervé BRUYERE, M. François-André ALLAERT, Mme Janine BESSIS, M. Jean-Pierre GILLOT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Alain MARCHAND, M. Claude PINON, M. Georges MAGLICA, M. Jean-Pierre BOUHELIER, M. Louis LAURENT, M. Patrick AUDARD, M. Jean-Jacques BERNARD, M. François NOWOTNY, Mme Christine MASSU, M. Paul LECHAPT, Mme Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD, M. Alain MILLOT, Mme Joëlle LEMOUZY, Mme Hélène ROY, Mme Christine DURNERIN, M. Mohamed BEKHTAOUI, Mme Catherine HERVIEU, Mme Myriam BERNARD, Mme Lê Chinh AVENA, M. François BRIOT, M. Jean-Marc NUDANT, M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Pierre PETITJEAN, Mme Claude-Anne DARCIAUX, M. Nicolas BOURNY, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Louis JOLY, M. Rémi DETANG, M. Philippe BELLEVILLE., M. Norbert CHEVIGNY, M. Christian PARIS, Mme Christiane COLOMBET.

Membres absents :

M. Rémi DELATTE, Mme Françoise MANSAT, M. Jean PERRIN, M. Gaston FOUCHERES, Mme Françoise TENENBAUM, M. Jean-Paul HESSE, M. Jean-François DODET, M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Patrick AUDARD, M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Christiane COLOMBET, M. Jacques DANIERE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, Mme Marie-Christine DELEBARRE pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON, Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Janine BESSIS, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. Stéphan CLAUDET pouvoir à M. Paul LECHAPT, M. Mohammed IZIMER pouvoir à M. Gérard DUPIRE, Mme Sylviane FLAMENT pouvoir à M. Michel JULIEN, Mme Nicole MOSSON pouvoir à Mme Claude-Anne DARCIAUX, Mme Claudette BLIGNY pouvoir à M. Nicolas BOURNY, M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Gérard LABORIER, M. Jacques PILLIEN pouvoir à M. Bernard OBRIOT, M. Paul ROIZOT pouvoir à M. Bernard BARBEY.

**OBJET : HABITAT ET LOGEMENT - Foyer Dijonnais : recapitalisation de la S.A.**

Par courrier en date du 27 juin 2007, le Foyer Dijonnais sollicite le Grand Dijon, pour une participation renforcée au capital de la SA afin de mobiliser une capacité d'autofinancement suffisante pour répondre aux besoins d'une production de l'ordre de 70 logements minimum par an à horizon 5 ans.

Le Grand Dijon est actionnaire du Foyer Dijonnais depuis 2004 par délibération du Conseil de communauté réuni en séance le 31 mars.

Cette entrée au capital de la SA s'est inscrite en application de dispositions concernant la gouvernance des SA d'habitat à loyer modéré introduites par la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1<sup>er</sup> août 2003, dite loi Borloo.

Le Foyer Dijonnais, créé en 1919, gère un parc relativement récent et diversifié de 3 077 logements à loyer modéré (dont foyers) situés à 65,87 % sur le territoire communautaire :

- soit près de 2 100 logements,
- représentant 9 % de l'offre locative publique de l'agglomération.

Avec un rythme de production 2002-2006 de 60 logements par an sur le Grand Dijon (soit un total sur cinq ans de 304 logements – 272 PLUS, 28 PLAI, 4 PLS - représentant 16 % de la production globale à l'échelle de l'agglomération), l'activité de la SA s'inscrit en cohérence avec les objectifs du Programme Local de l'Habitat (PLH) et de la délégation des aides à la pierre.

La recapitalisation correspond au doublement du capital du Foyer Dijonnais (de 1,5 M€ à 3 M€). La sollicitation du Foyer Dijonnais porte sur l'acquisition par la Communauté d'agglomération de 163 601 actions supplémentaires, s'ajoutant aux 162 871 actions détenues depuis 2004,

Cette acquisition correspond à une nouvelle participation en capital de 50 716 € (valeur unitaire de l'action : 0,31 €).

D'une manière globale, dans ce projet de recapitalisation, les équilibres de répartition entre les actionnaires restent inchangés : le doublement du capital s'accompagnant d'un quasi-doublement des participations des cinq actionnaires principaux (CILCO actionnaire de référence : 76,3 % du capital ; NEOLIA : 19 % ; Grand Dijon : 3,4 % ; Caisse d'Epargne de Bourgogne : 1 % ; Ville de Dijon : 0,1%).

S'agissant de la représentation au sein des instances décisionnelles de la société, les modalités précédentes sont maintenues : la Communauté d'agglomération disposant au minimum de 10 % des voix en assemblée générale et de trois postes au conseil d'administration comportant 16 membres.

Vu l'avis du Bureau,

**LE CONSEIL,**  
**Après avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **D'approuver** le renforcement de la participation de la Communauté de l'agglomération dijonnaise au capital de la société anonyme d'habitations à loyer modéré Le Foyer Dijonnais - 8 rue Févret BP 30312 - 21003 DIJON CEDEX - moyennant un montant de 50 716 € correspondant à l'acquisition de 163 601 actions supplémentaires (sur la base d'une valeur unitaire de 0,31 €),
- **De dire** que le montant de la dépense correspondante sera imputé sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2007,
- **De mandater** Monsieur le Président pour informer le Foyer Dijonnais de ces décisions,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

**PREFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
Déposé le :

**- 9 OCT. 2007**



Publié le **- 8 OCT. 2007**  
Déposé en Préfecture le